

Déclaration d'accessibilité

Keolis Amiens s'engage à rendre ses applications mobiles accessibles conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

La présente déclaration d'accessibilité s'applique à l'application Ametis Android 5.1.0 (2639.0).

État de conformité

L'application Ametis est non conforme avec la norme européenne [EN 301 549 v.3.2.1](#), la norme de référence en vigueur en France et en Europe, en raison des non-conformités énumérées dans la section « *Résultats des tests* ».

Résultats des tests

L'audit de conformité réalisé le 17/04/2023 par la société Access42 révèle que l'application est conforme à 38,89 % à la norme européenne EN 301 549 v.3.2.1.

Contenus inaccessibles

Les contenus listés ci-dessous ne sont pas accessibles pour les raisons suivantes.

Non-conformités

- Des éléments graphiques porteurs d'information ne possèdent pas d'alternative ou leur alternative n'est pas pertinente ;
- Des informations sont données uniquement par la couleur ;
- Les couleurs des textes et des composants d'interface ou des éléments graphiques porteurs d'informations ne sont pas suffisamment contrastées ;
- Des composants d'interface ne sont pas compatibles avec les technologies d'assistance, notamment des boutons qui n'ont pas de nom, de rôle ou d'état, ou ceux-ci ne sont pas pertinents ;
- Des composants d'interface ne sont pas contrôlables au clavier ;
- Les textes ne sont pas restitués par les technologies d'assistance dans la langue principale de l'écran ;
- Des textes ne sont pas structurés comme des titres ;
- Des listes ne sont pas correctement structurées ;
- Des contenus visibles porteurs d'information ne sont pas accessibles aux technologies d'assistance ;
- Des champs de formulaire n'ont pas d'étiquette visible, accessible aux technologies d'assistance, ou ces étiquettes ne sont pas pertinentes ;
- Des champs de formulaire ne sont pas correctement regroupés ;
- L'ordre de tabulation au clavier n'est pas cohérent dans tous les écrans ;
- L'ordre de restitution par les technologies d'assistance n'est pas cohérent dans tous les écrans ;
- Des contenus cryptiques n'ont pas d'alternative ;
- Le contenu proposé n'est pas consultable quelle que soit l'orientation de l'écran (portrait ou paysage) ;
- Les fonctionnalités d'accessibilité de l'application ne sont pas documentées.

Dérogations pour charge disproportionnée

- Les couleurs des lignes de transports sont celles utilisées dans l'espace public et dans les autres communications d'Amétis ;
- La mise à jour automatique des temps restants avant le prochain transport fait partie des fonctionnalités de l'application.

Contenus non soumis à l'obligation d'accessibilité

- Les cartes interactives, par exemple celle de l'écran d'accueil et celles des écrans de détail d'itinéraire. Les recherches d'itinéraire via les formulaires permettent d'atteindre des informations équivalentes.

Établissement de cette déclaration d'accessibilité

Cette déclaration a été établie le 24/04/2023.

Technologies utilisées pour la réalisation de l'application

Agents utilisateurs, technologies d'assistance et outils utilisés pour vérifier l'accessibilité

La vérification de l'accessibilité est le résultat de tests manuels, assistés par des outils, notamment :

- **Android** :
 - TalkBack (lecteur d'écran)
 - Switch Access (accès avec un périphérique externe)
 - Paramètres de présentation utilisateurs (taille de police etc.)

L'audit a été réalisé avec les versions de système d'exploitation suivantes :

- **Android** : version 13

Écrans de l'application ayant fait l'objet de la vérification de conformité

1. Accueil
2. Recherche d'itinéraire
3. Horaires
4. Infos trafic
5. Menu
6. Paramètres

Retour d'information et contact

Il est important de rappeler qu'en vertu de l'article 11 de la loi de février 2005 :

« la personne handicapée a droit à la compensation des conséquences de son handicap, quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie. »

Keolis Amiens s'engage à prendre les moyens nécessaires afin de donner accès, dans un délai raisonnable, aux informations et fonctionnalités recherchées par la personne handicapée, que le contenu fasse l'objet d'une dérogation ou non.

Keolis Amiens invite les personnes qui rencontreraient des difficultés à la contacter au **09 70 82 07 22** (Prix d'un appel local) afin qu'une assistance puisse être apportée (alternative accessible, information et contenu donnés sous une autre forme)

Voies de recours

Si vous constatez un défaut d'accessibilité vous empêchant d'accéder à un contenu ou une fonctionnalité de l'application, que vous nous le signaliez et que vous ne parvenez pas à obtenir une réponse de notre part, vous êtes en droit de faire parvenir vos doléances ou une demande de saisine au Défenseur des droits.

Plusieurs moyens sont à votre disposition :

- un [formulaire de contact](#) ;
- la [liste du ou des délégués de votre région](#) avec leurs informations de contact direct ;
- un numéro de téléphone : 09 69 39 00 00 ;
- une adresse postale (courrier gratuit, sans affranchissement) : Le Défenseur des droits - Libre réponse 71120 - 75342 Paris CEDEX 07.